

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2008

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité
de Saint-Ferdinand, tenue le 2 septembre 2008, à 19h30,
à la salle du conseil, 821 rue Principale.**

Sont présents: Clermont Tardif, Paulo Asselin, Gérard Garneau, Yvan Langlois et Bernard Barlow, conseillers et Guylaine Blondeau, conseillère formant quorum sous la présidence de Donald Langlois, maire.

Sont également présents : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière et Mike Gagnon, contremaître des travaux publics.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Donald Langlois, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR
DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 2 SEPTEMBRE 2008

- A) Ouverture de la session
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal
- D) Rapport du responsable des loisirs
- E) Comités municipaux
 - Bâtiment St-Julien
 - MRC de l'Érable
- F) 1^{re} période de questions
- Pause
- G) Varia
 - Délégation de sorties
 - Adoption du règlement : programme de subvention pour les couches de coton
 - Sous-contrat (chemins d'hiver)
 - Ponton pour parade des Fêtes du Lac
 - Nomination d'un nouveau maire suppléant
 - Autorisation de signature des chèques
 - Parc-école
 - Colloque de l'ADMQ
 - Photocopieur
 - Vente d'un terrain - zone industrielle
- H) Rapports de voirie et d'environnement
- I) 2^e période de questions
- J) Présentation des comptes
- K) Clôture de la session

2008-260 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-261 Interversión des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Yvan Langlois, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-262 Adoption des procès-verbaux

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 4 août 2008 et une copie

du procès-verbal de la séance spéciale du 25 août 2008, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 4 août 2008 et le procès-verbal de la séance spéciale du 25 août 2008 tels que présentés. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-263 Rapport du responsable des loisirs

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Yvan Langlois et résolu d'accepter le rapport d'activités du mois d'août 2008 tel que présenté par Steeve Moreau, responsable des loisirs. Adopté à l'unanimité des conseillers.

Le maire invite les citoyens à la 1^{re} période de questions.

2008-264 Suspension de la séance

Il est proposé par Yvan Langlois, appuyé par Clermont Tardif et résolu de suspendre la présente séance à 20h40. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-265 Reprise de la séance

Tous les membres du conseil présents au début de cette séance formant toujours quorum, il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Bernard Barlow et résolu de reprendre les délibérations de la présente séance à 20h45. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-266 Prévisions de sorties

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Paulo Asselin et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
G. Garneau	TARA	Thetford Mines	2008-08-20
G. Garneau	Craig-Gosford	St-Gilles	2008-09-15

2008-267 Adoption du règlement pour instaurer un programme de subvention pour les couches de coton

Il est proposé par Paulo Asselin, appuyé par Yvan Langlois et résolu que le règlement no 2008-85 pour instaurer un programme de subvention pour les couches de coton soit adopté tel que lu et transcrit dans le livre des règlements. Adopté à l'unanimité des conseillers.

RÈGLEMENT no 2008-85

Règlement pour instaurer un programme de subvention pour les couches de coton

Attendu qu'en vertu de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité a compétence dans le domaine de l'environnement;

Attendu qu'en vertu de l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

Attendu que la municipalité juge à propos de protéger l'environnement et de réduire la quantité de matières résiduelles;

Attendu que les couches jetables constituent un volume important de déchets acheminés au lieu d'enfouissement;

Attendu que l'utilisation des couches de coton permettrait de réduire le tonnage de déchets à enfouir;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné;

En conséquence, il est proposé par Paulo Asselin, appuyé par Yvan Langlois et résolu que le règlement suivant soit adopté :

Article 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 :

Le conseil municipal instaure un programme de subvention pour accorder une aide financière de 100 \$/par enfant sur le montant déboursé pour l'achat d'un ensemble de couches aux jeunes familles résidant sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferdinand selon les modalités suivantes :

- faire l'achat d'un ensemble de couches de coton (minimum de 20 couches);
- présenter les documents suivants au secrétariat municipal :
 - o la facture originale de l'ensemble de couches de coton acheté (peu importe la marque ou le lieu d'achat);
 - o une preuve de naissance de l'enfant;
 - o une preuve de résidence (compte de taxes, d'électricité,...);
- signer le formulaire attestant que les informations exigées sont véridiques et précisant que le bénéficiaire s'engage à utiliser les couches de coton

Article 3 :

Toutes les familles ayant des bébés nés depuis le 1^{er} janvier 2008 et résidant sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferdinand sont admissibles à cette aide financière.

Article 4 :

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 4 août 2008

Adoption : 2 septembre 2008

Publication :

2008-268 Sous-contrat (chemins d'hiver)

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Gérard Garneau et résolu que le conseil municipal consent à l'octroi d'un sous-contrat par Transport Breton Lamontagne à Excavation Denis Lambert pour le déneigement des chemins situés dans le Domaine Douville pour la saison hivernale 2008-2009. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-269 Ponton pour parade des Fêtes du Lac

Considérant que le conseil municipal a utilisé le ponton de monsieur Denis Guillemette pour participer à la parade de bateaux lors des Fêtes du Lac le 19 juillet 2008;

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu de verser 100 \$ à monsieur Denis Guillemette pour compenser l'utilisation de son ponton. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-270 Maire suppléant

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Clermont Tardif et résolu que Paulo Asselin soit nommé maire suppléant de la

municipalité de Saint-Ferdinand pour les huit prochains mois, soit de septembre 2008 à avril 2009 inclusivement. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-271 Autorisation de signature des chèques

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Yvan Langlois et résolu d'autoriser le maire Donald Langlois ou, en l'absence du maire, le maire suppléant Paulo Asselin et la secrétaire-trésorière Sylvie Tardif ou, en l'absence de la secrétaire-trésorière, la secrétaire-trésorière adjointe Michèle Lacroix à signer tous les chèques émis et billets ou autres titres consentis par la municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-272 Projet parc-école

Il est proposé par Paulo Asselin, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu de verser le montant de 5 000 \$ au comité d'aménagement du parc-école de l'École Notre-Dame conformément à la résolution numéro 2007-320.

Il est de plus résolu de verser un montant additionnel de 2 000 \$ au comité d'aménagement du parc-école de l'École Notre-Dame pour le terrain de base-ball. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-273 Colloque ADMQ

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'autoriser les secrétaires Michèle Lacroix et Sylvie Tardif à assister au colloque annuel de la zone Lotbinière-Appalaches de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra les 25 et 26 septembre 2008 à Saint-Nicolas et de défrayer les frais d'inscription de 90 \$ par personne et autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-274 Achat d'un photocopieur

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Paulo Asselin et résolu d'acheter de BuroPro un photocopieur Konica-Minolta Bizhub C203 au montant de 8 595 \$ (taxes en sus) payable en 2009.

Il est de plus résolu d'accepter l'entente de service au coût par impression de 0.0125 \$ (noir et blanc) et 0.0875 \$ (couleur) incluant poudre, pièces et main d'œuvre sur place. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-275 Contrat de vente - zone industrielle du rang 6

Il est proposé par Yvan Langlois, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'autoriser le maire Donald Langlois et la secrétaire-trésorière Sylvie Tardif à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand, le contrat de vente d'un terrain entre la municipalité de Saint-Ferdinand et Gestion GMAR inc. soit le lot no 520-1-4-2 du rang 7, canton Halifax d'une superficie de 39 132.40 pieds carrés au taux de 0.10 \$ le pied carré, situé plus précisément dans la zone industrielle du rang 6 nord. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-276 Projet marina

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Clermont Tardif et résolu de demander des soumissions sur invitation pour les travaux de construction du petit bâtiment sur la passerelle de la marina auprès de Constructions Laurent Tardif, Constructions René Lambert et Constructions Marcel Daigle. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-277 Rapport du contremaître des travaux publics

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'accepter le rapport de voirie d'août 2008 tel que présenté

par Mike Gagnon, contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-278 Rapport de l'inspecteur d'environnement et permis

Il est proposé par Paulo Asselin, appuyé par Yvan Langlois et résolu d'accepter le rapport d'environnement d'août 2008 tel que présenté par Sylvie Tardif en l'absence de l'inspecteur d'environnement et permis. Adopté à l'unanimité des conseillers.

Le maire invite les citoyens à la 2^e période de questions.

2008-279 Présentation des comptes

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Paulo Asselin et résolu d'approuver et de payer les comptes du mois d'août 2008 tels que présentés pour un montant de 212 933.69 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-280 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Bernard Barlow et résolu que la présente séance soit levée à 22h10. Adopté à l'unanimité des conseillers.

Maire

Secrétaire-trésorière